

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 228**25 février 2004****SOMMAIRE**

Abrilux, S.à r.l., Luxembourg	10909	EuroCDP S.A., Luxembourg	10898
Acquatica S.A., Luxembourg	10937	Falltechnologies S.A., Luxembourg	10940
Acquatica S.A., Luxembourg	10938	Federspiel & Back Holding, S.à r.l., Kockel- scheuer	10933
Acquatica S.A., Luxembourg	10938	Finmatica Luxembourg S.A., Luxembourg	10934
Alcyone Holding S.A., Luxembourg	10916	Fiorentino, S.à r.l., Livange	10935
Architecture & Environnement S.A., Luxembourg	10921	Fisec, S.à r.l., Helmdange	10935
Artbau S.A., Luxembourg	10921	Friling Holding S.A., Luxembourg	10904
(L') Atelier Vert, S.à r.l., Luxembourg	10920	Glaxo Investments S.A., Luxembourg	10910
Atlas Maritime S.A., Luxembourg	10929	Glencore Finance (Europe) S.A., Luxembourg ...	10903
Azelis S.A., Luxembourg	10898	Global Management & Services S.A., Luxembourg	10943
Baldassarri, S.à r.l., Foetz	10919	Global Management & Services S.A., Luxembourg	10943
Bautrading Luxemburg S.A., Luxembourg	10925	Global Management & Services S.A., Luxembourg	10944
Best Shipping S.A., Luxembourg	10944	(La) Hêtraie Investissements S.A., Luxembourg .	10925
Beverly Investments Holding S.A., Luxembourg ..	10911	Home-Made, S.à r.l., Septfontaines	10936
Biotop, S.à r.l., Luxembourg	10934	Horsmans, S.à r.l., Lintgen	10911
Boggart Finances S.A., Luxembourg	10939	Hot Wheels, S.à r.l., Luxembourg	10913
Boissière Investments S.A., Luxembourg	10933	Hot Wheels, S.à r.l., Luxembourg	10913
Brick-Invest S.A., Luxembourg	10937	I.C.T. Innovative Clean Technologies S.A., Luxem- bourg	10919
Brick-Invest S.A., Luxembourg	10937	Infinis Capital S.A., Luxembourg	10921
Brothers Holding S.A., Luxembourg	10899	Islands Charter S.A., Luxembourg	10940
Brothers Holding S.A., Luxembourg	10899	IT Management und Vertriebs S.à r.l., Düde- lingen	10930
Ceje, S.à r.l., Luxembourg	10934	Kentia Finance S.A., Luxembourg	10929
(The) Charter Corporation S.A., Luxembourg ...	10909	Kocham S.A., Luxembourg	10909
Cirio Finance Luxembourg S.A., Luxembourg ...	10925	Luan Maritime S.A., Luxembourg	10937
Cirio Holding Luxembourg S.A., Luxembourg ...	10928	Marmara Holding S.A., Luxembourg	10911
DAB Adviser II Funds, Sicav, Luxembourg	10935	Nettoyage Hygiène Sécurité, S.à r.l., Luxem- bourg	10910
Dalion, S.à r.l., Luxembourg	10928	Oriolan S.A., Luxembourg	10912
DB Re A.G., Luxembourg	10920	Peinture Stoltz, S.à r.l., Schifflange	10936
DB Re A.G., Luxembourg	10920	Pela, S.à r.l., Frisange	10936
DBFlow S.A., Luxembourg	10941	PGA Kilimanjaro 3 S.A., Luxembourg	10910
Del Monte Finance Luxembourg S.A., Luxem- bourg	10934	Pompei, S.à r.l., Dudelange	10936
Dexia AM, Dexia Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	10900	Posidonia Holdings S.A., Luxembourg	10900
Dexia AM, Dexia Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	10903	PSME - Promotion of Small and Medium Sized Economy S.A., Luxembourg	10899
Diaemme, S.à r.l., Luxembourg	10913	PSME - Promotion of Small and Medium Sized Economy S.A., Luxembourg	10899
DMB Holding S.A., Luxembourg	10928		
E-Biz Solutions S.A., Luxembourg	10933		
Eosnix S.A., Luxembourg	10940		

Retarder International S.A., Luxembourg	10904	3S, Streamlined Solutions and Services S.A., Luxembourg	10921
Retarder International S.A., Luxembourg	10904	Taxi op der Musel, S.à r.l., Remich	10937
S-F Coiffure, S.à r.l., Bereldange	10936	Techolding S.A., Luxembourg	10919
S.C.I. Aden, Bridel	10931	Techolding S.A., Luxembourg	10919
Scalfi Esfin S.A., Luxembourg	10912	Tosca Marine S.A., Luxembourg	10935
Scalfi Esfin S.A., Luxembourg	10912	Tradorest S.A., Luxembourg	10920
Sixa Invest S.A., Luxembourg	10926	Varius Conseil S.A., Luxembourg	10939
Société Immobilière Windhof S.A., Differdange . .	10940	Varius Conseil S.A., Luxembourg	10939
Socoma Equipement, S.à r.l., Luxembourg	10929		
Socoma Equipement, S.à r.l., Luxembourg	10929		

AZELIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 82.839.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire
des actionnaires de la Société le 16 décembre 2003*

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 16 décembre 2003 que:

1. Les actionnaires ont approuvé la démission de Massimo Grasselli, Paolo Melloni, Laurence Mc Nairn, Sharon Alvarez-Masterton, Nicola Bordignon, Stefano Manservigi et Giovanni Bonizzoni de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat et leur ont accordé décharge (quitus).

2. Les actionnaires ont révoqué de leur fonction d'administrateur Michel Arnaud et Hartmut Seidel avec effet immédiat et leur ont accordé décharge (quitus).

3. Les actionnaires ont approuvé la nomination avec effet immédiat des administrateurs suivants:

- Mark Elborn, directeur, né le 8 août 1965 à Aldershot, Angleterre, demeurant à Georg Speyer Strasse 5, D-60487, Francfort, Allemagne.

- Philipp Amereller, directeur financier, né le 24 mai 1973 à Francfort, Allemagne, demeurant à Karpfenweg 10, D-60327 Francfort, Allemagne.

- Brian Veitch, directeur, né le 31 décembre 1962, à Hull, Angleterre, demeurant à Kirchstrasse 25b, D-65812 Bad Soden, Allemagne.

Le conseil d'administration de la Société se compose dès lors comme suit

- Mark Elborn.

- Philipp Amereller.

- Brian Veitch.

- Peter Fields.

- Hans Udo Wenzel.

Le mandat de tous les administrateurs prendra fin après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2009.

Pour publication et réquisition

MALSEY GROUP, S.à r.l. / C. Gammal

Le domiciliataire / Membre du Comité Exécutif

K. Segers

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(010681.3/230/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

EuroCDP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 83.103.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Signature.

(010017.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

PSME - PROMOTION OF SMALL AND MEDIUM SIZED ECONOMY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 88.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06861, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010587.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

PSME - PROMOTION OF SMALL AND MEDIUM SIZED ECONOMY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 88.896.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 22 décembre 2003

Il résulte du procès-verbal que:

- l'Assemblée Générale a approuvé le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002;
- l'Assemblée Générale a accordé décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat couvrant l'exercice social clos au 31 décembre 2002;

- l'Assemblée Générale a reconduit les administrateurs dans leurs fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2003:

* Madame Simone Retter, née le 13 juin 1961 à Bettembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

* Madame Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (Moselle - France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

* Madame Rita Goujon, née le 27 mai 1971 à Hayange (France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- l'Assemblée Générale a reconduit la société LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., établie et ayant son siège social au 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65.819, dans ses fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010588.3/1005/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

BROTHERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2019 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 28.175.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06570, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Signature.

(010065.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

BROTHERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.
R. C. Luxembourg B 28.175.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2003 que:
le siège social de la société est transféré au 10, rue Adames, L-1114 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010066.3/317/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

POSIDONIA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 58.282.

DISSOLUTION*Extrait*

It results of a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg), on December 11, 2003, registered in Mersch, on December 22, 2003 Volume 426 - Folio 26 - Case 12, that POSIDONIA HOLDINGS S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on February 18, 1997, published in the Mémorial C number 297 of June 13, 1997, the capital of which is stated at ninety thousand English Pound Sterling (GBP 90,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares of nine English Pound Sterling (GBP 9.-) each, has been dissolved and liquidated by the concentration of the shares of POSIDONIA HOLDINGS S.A. prenamed, in one hand, which is the expressly willpower of the sole shareholder.

Folgt die Übersetzung ins Deutsche:

Es erhellt aus einer Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitze zu Mersch (Luxemburg) am 11. Dezember 2003, einregistriert zu Mersch am 22. Dezember 2003, Band 426 - folio 26 - Case 12, dass POSIDONIA HOLDINGS S.A., mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 18. Februar 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 297 vom 13. Juni 1997, mit dem Kapital von neunzigtausend Englische Pfund (GBP 90.000,-) eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien mit einem Nominalwert von je neun Englischen Pfund (GBP 9,-) aufgelöst wurde durch die Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand, wie es dem ausdrücklichen Wunsch des alleinigen Aktionärs entspricht.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 21. Januar 2004.

H. Hellinckx.

(009781.3/242/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

DEXIA AM, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.647.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., en abrégé DEXIA AM LUXEMBOURG, DEXIA ASSET MANAGEMENT, ou DEXIA AM, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon,

constituée sous la dénomination de PILATE INVESTMENT HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 27 du 25 janvier 1992, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, savoir:

- suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 23 septembre 1993, publié audit Mémorial C, numéro 543 du 11 novembre 1993,

- suivant acte reçu par le même notaire, alors de résidence à Hesperange, en date du 1^{er} février 1999, publié audit Mémorial C, numéro 302 du 29 avril 1999,

- suivant acte reçu par le même notaire en date du 26 novembre 2002, publié audit Mémorial C, numéro 60 du 21 janvier 2003,

inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 37.647

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Mireille Defawe, employée privée, demeurant à B-6700 Arlon, 41, rue des Blindés,

qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie Mazzero, employée privée, demeurant à F-57240 Nilvange, 1, rue Castelnau.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Sibella, employé privé, demeurant à F-54720 Lexy, 22, rue des Ecoles.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) L'augmentation du capital social de la société d'un montant de 5.647.516,94 EUR en vue de le porter de son montant actuel de 219.463.093,59 EUR divisé en 15.000 actions sans désignation de valeur nominale à 225.110.610,53 EUR, divisé en 15.386 actions sans désignation de valeur nominale.

2) L'émission de 386 actions supplémentaires sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, avec un droit au dividende à partir du jour de l'assemblée générale des actionnaires, et ce moyennant une prime d'émission totale de 2.807.714,21 EUR.

L'acceptation de la souscription de ces 386 nouvelles actions supplémentaires et du paiement de la prime d'émission y afférente par les actionnaires au prorata des actions détenues par eux, comme suit:

A) La souscription de cent quatre-vingt-dix-sept (197) actions représentant une valeur au pair comptable de deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-seize centimes (2.882.281,96 EUR) ainsi qu'une prime d'émission de un million quatre cent trente-deux mille neuf cent cinquante-deux euros et cinquante-neuf centimes (1.432.952,59 EUR); libérées moyennant un apport en numéraire par DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. société anonyme, ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 6.307, de quatre millions trois cent quinze mille deux cent trente-quatre euros et cinquante-cinq centimes (4.315.234,55 EUR).

B) La souscription de cent quatre-vingt-neuf (189) actions représentant une valeur au pair comptable de deux millions sept cent soixante-cinq mille deux cent trente-quatre euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (2.765.234,98 EUR) ainsi qu'une prime d'émission de un million trois cent soixante-quatorze mille sept cent soixante et un euros et soixante-deux centimes (1.374.761,62 EUR); libérées moyennant un apport total par la société anonyme de droit belge DEXIA BANQUE BELGIQUE, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 44 boulevard Pachéco, inscrite au Registre du commerce de Bruxelles sous le numéro 310.763, numéro TVA BE 403.201.185, de quatre millions cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et soixante centimes (4.139.996,60 EUR), se répartissant comme suit:

a- un apport en nature de 38,98 % soit 3.187 actions représentatives du capital social de la société anonyme de droit belge DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 180 rue Royale, inscrite au Registre du commerce de Bruxelles sous le numéro 621.260, numéro TVA 462.569.739.

Lequel apport est évalué à quatre millions cent vingt-neuf mille sept cent trois euros et quatre-vingt-huit centimes (4.129.703,88 EUR), sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises,

b- un apport en numéraire de dix mille deux cent quatre-vingt-douze euros et soixante-douze centimes (10.292,72 EUR).

3) Entérinement du rapport d'expertise quant à l'apport en nature.

4) Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts afin de le mettre en concordance avec l'augmentation de capital, comme suit:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent vingt-cinq millions cent dix mille six cent dix euros et cinquante-trois centimes (225.110.610,53 EUR) divisé en quinze mille trois cent quatre-vingt-six (15.386) actions nominatives ou au porteur sans désignation de valeur nominale.»

II.- Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée, et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente l'assemblée,

IV.- Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurants à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cinq millions six cent quarante-sept mille cinq cent seize euros et quatre-vingt-quatorze centimes (5.647.516,94 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent dix-neuf millions quatre cent soixante-trois mille quatre-vingt-treize euros et cinquante-neuf centimes (219.463.093,59 EUR) à deux cent vingt-cinq millions cent dix mille six cent dix euros et cinquante-trois centimes (225.110.610,53 EUR) divisé en quinze mille trois cent quatre-vingt-six (15.386) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre trois cent quatre-vingt-six (386) actions supplémentaires sans désignation de valeur nominale avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, avec un droit au dividende à partir du jour de l'assemblée générale des actionnaires et ce moyennant une prime d'émission totale de deux millions huit cent sept mille sept cent quatorze euros et vingt et un centimes (2.807.714,21 EUR).

Souscription et Libération

Les actionnaires ont à l'unanimité déclaré accepter cette augmentation de capital pour un montant de cinq millions six cent quarante-sept mille cinq cent seize euros et quatre-vingt-quatorze centimes (5.647.516,94 EUR), souscrire aux trois cent quatre-vingt-six (386) actions nouvelles émises moyennant le paiement de la prime d'émission totale de deux millions huit cent sept mille sept cent quatorze euros et vingt et un centimes (2.807.714,21 EUR), et ce en proportion de leur participation respective dans le capital de la société, à savoir:

A) par la société DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., ici représentée par Madame Mireille Defawe, employée privée, demeurant à B-6700 Arlon, 41 rue des Blindés, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 22 décembre 2003, dont l'original signé par les actionnaires présents

et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée, et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée,

lequel souscripteur, par son représentant, déclare souscrire à cent quatre-vingt-dix-sept (197) actions sans désignation de valeur nominale représentant une valeur au pair comptable de deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-seize centimes (2.882.281,96 EUR), qu'il libère intégralement, ensemble avec la prime d'émission y afférente d'un montant d'un million quatre cent trente-deux mille neuf cent cinquante-deux euros et cinquante-neuf centimes (1.432.952,59 EUR) par un versement en espèces de quatre millions trois cent quinze mille deux cent trente-quatre euros et cinquante-cinq centimes (4.315.234,55 EUR).

Ce montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée accepte la souscription des cent quatre-vingt-dix-sept (197) actions nouvelles par le souscripteur préqualifié.

B) par la société anonyme DEXIA BANQUE BELGIQUE, ici représentée par Monsieur Christian Sibella, employé privé, domicilié à F-54720 Lexy, 22 rue des Ecoles, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une procuration délivrée à Bruxelles, le 22 décembre 2003, dont l'original signé par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée, et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée,

lequel souscripteur, par son représentant, déclare souscrire à cent quatre-vingt-neuf (189) actions sans désignation de valeur nominale représentant une valeur au pair comptable de deux millions sept cent soixante-cinq mille deux cent trente-quatre euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (2.765.234,98 EUR), qu'il déclare libérer intégralement, ensemble avec la prime d'émission y afférente d'un montant d'un million trois cent soixante-quatorze mille sept cent soixante et un euros et soixante-deux centimes (1.374.761,62 EUR), moyennant un apport total d'un montant de quatre millions cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et soixante centimes (4.139.996,60 EUR), se répartissant comme suit:

a- un apport en nature de trois mille cent quatre-vingt-sept (3.187) actions détenues par elle dans la société anonyme de droit belge DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 180 rue Royale, inscrite au Registre du commerce de Bruxelles sous le numéro 621.260, numéro TVA 462.569.739.

Lequel apport est évalué à quatre millions cent vingt-neuf mille sept cent trois euros et quatre-vingt-huit centimes (4.129.703,88 EUR) au vu du rapport de réviseur d'entreprises dont question ci-après.

La société DEXIA BANQUE BELGIQUE S.A. déclare encore par l'intermédiaire de son représentant que l'apport en nature des actions est libre de tout gage et qu'il n'existe aucun obstacle à leur transfert à DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

La preuve de la propriété dans le chef de la société DEXIA BANQUE BELGIQUE S.A. des actions dans la prédite société DEXIA AM BELGIUM a été donnée au notaire instrumentant par la production du registre des actions dont une copie certifiée conforme restera après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Evaluation de l'apport

Lesdites actions ont fait l'objet d'un rapport établi par PricewaterhouseCoopers Société à responsabilité limitée, réviseur d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, 400, route d'Esch, sous la signature de Monsieur Paul Neyens, en date du 24 décembre 2003, conformément aux articles 32-1 (5) et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport conclut dans les termes suivants: «Sur base des vérifications effectuées telles que décrites dans la section 3 du rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport autre qu'en numéraire qui correspond au moins au pair comptable et à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie par la Société.»

Ledit rapport, après signature ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

b- un versement en espèces de dix mille deux cent quatre-vingt-douze euros et soixante-douze centimes (10.292,72 EUR).

Ce montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée accepte la souscription des cent quatre-vingt-neuf (189) actions nouvelles par le souscripteur préqualifié.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de l'expertise établie par PricewaterhouseCoopers société à responsabilité limitée en date du 24 décembre 2003 quant à l'apport en nature et décide de l'entériner.

Sur ce l'assemblée accepte ledit apport et le considère comme entièrement libéré jusqu'à due concurrence du montant dont évaluation.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article trois des statuts de la société, afin de le mettre en concordance avec l'augmentation de capital social:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent vingt-cinq millions cent dix mille six cent dix euros et cinquante-trois centimes (225.110.610,53 EUR) divisé en quinze mille trois cent quatre-vingt-six (15.386) actions nominatives ou au porteur sans désignation de valeur nominale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Evaluation - Déclaration - Dépenses

Dans la mesure où l'apport en nature susmentionné aura pour résultat que la Société DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. détiendra, ensemble avec les actions qu'elle détient en portefeuille, quatre-vingt-dix neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99,99 %) de la société DEXIA AM BELGIUM, une société constituée dans l'Union Européenne, conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par celle du 3 décembre 1986, la prédite société DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions des articles 26 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élèvent approximativement à 47.700,- EUR.

Dont acte, fait et passé au siège de la société à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants présents ou représentés, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Defawe, C. Sibella, N. Mazzero, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, vol. 19CS, fol. 92, case 7. – Reçu 43.152,34 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 janvier 2004.

M. Decker.

(009704.3/241/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

DEXIA AM, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.647.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 janvier 2004.

Pour la société

M. Decker

Notaire

(009708.3/241/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

GLENCORE FINANCE (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.830.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GLENCORE FINANCE (EUROPE) S.A. (ci-après «la société») tenue en date du 31 décembre 2003 que:

1. Les actionnaires acceptent à l'unanimité la démission de M. Knoechel et M. Feller en tant qu'administrateurs de la société avec effet au 31 décembre 2003 et accordent décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exécution de leur mandats.

2. Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer M. Hugo Neuman, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en remplacement de M. Knoechel. M. Neuman est nommé avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2004.

3. Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer Mlle Polyxeni Kotoula, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en remplacement de M. Feller. Mlle Kotoula est nommée avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2004.

4. Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer M. Nick Martin, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, M. Martin est nommé avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2004.

5. Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer M. Andreas Peter Hubmann, expert comptable, demeurant professionnellement à Baarerstattstrasse 3, CH-641 Baar, Suisse. M. Hubmann est nommé avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour avis conforme

P. Kotoula

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010103.3/805/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

RETARDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.160.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Signature.

(010089.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

RETARDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.160.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Signature.

(010094.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

FRILING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 98.564.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirty-first of December,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1) CONDERTON GROUP HOLDINGS LIMITED, with registered office at Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

represented by Mr Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, chartered accountant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 30, 2003,

2) Mr Daan Martin, consultant, residing at Schelpheuveelstraat 86, B-2910 Essen,
represented by Mr Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, prenamed, by virtue of a proxy given on December 29, 2003.

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme holding which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme holding under the name of FRILING HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The corporation may however participate in the establishment, development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render them any assistance by way of loans, guarantees or otherwise. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining always however within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing Holding Companies.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at fourteen million thirty thousand euros (EUR 14,030,000.-) divided in fourteen thousand and thirty (14,030) shares having a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of two directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch of the corporation to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of April at 11.00 am and for the first time in the year 2005.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31, 2004.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the whole capital is subscribed as follows:

1) CONDERTON GROUP HOLDINGS LIMITED, prenamed, declared to subscribe to fourteen thousand and twenty-nine (14,029) shares and to pay them up by a contribution in kind of:

a) one hundred and sixty (160) shares having a total value of two million six hundred thousand euros (EUR 2,600,000), representing one hundred per cent (100%) of the share capital of OUD THAMEN ONE BEHEER BV, a company having its registered office at J.A. van Seumerenlaan 10, NL-1422 XS Uithoorn,

b) one hundred and ninety-nine (199) shares having a total value of eleven million four hundred and twenty-nine thousand euros (EUR 11,429,000.-), representing ninety-nine point five percent (99.5%) of the share capital of OUD THAMEN HOLDING S.A., a company having its registered office at 140, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg,

2) Mr Daan Martin, prenamed, declared to subscribe to one (1) share and to pay it up by a contribution in cash of one thousand euros (EUR 1,000.-), evidence of said payment having been given to the undersigned notary.

Evidence of the value of the contributed shares has been given to the undersigned notary by a report established according to article 26-1 of the law of August 10, 1915 as amended on commercial companies by Mr Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, chartered accountant, residing in Luxembourg, dated December 31, 2003, which report, after having been signed in variety by the appearing person and the undersigned notary, shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

The conclusion of said report is the following:

«Conclusion

In accordance with article 26-1 of the Law of August 10, 1915 as amended, I have audited the contribution in kind that the shareholders propose to give FRILING HOLDING S.A.

In consequence, I am able to confirm that the contribution in kind, namely 160 shares in OUD THAMEN ONE BEHEER BV and 199 shares in OUD THAMEN HOLDING S.A. has a value of at least EUR 14,029,000.- which represents the 14,029 shares of EUR 1,000.- each of FRILING HOLDING S.A. to be subscribed by CONDERTON GROUP HOLDINGS LIMITED.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 5,400.-.

The contribution in kind consisting of one hundred and sixty (160) shares representing one hundred per cent (100%) of the share capital of OUD THAMEN ONE BEHEER BV and of one hundred and ninety-nine (199) shares representing ninety-nine point five percent (99.5%) of the share capital of OUD THAMEN HOLDING S.A., both companies incorporated in the European Union, the company refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971 which provides for capital tax exemption.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following are appointed directors:

a) Mr Daan Martin, consultant, residing at Schelphevelstraat 86, B-2910 Essen,

b) Mr Philippe Guillaume, employee, residing at 31, rue de la Rochette, B-6723 Habay,

c) Mrs. Renée Aakrann-Fezzo, employee, residing at 18, rue Gritt, L-6185 Gonderange.

3. Has been appointed statutory auditor VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l., with registered office at 140, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.

4. Has been appointed managing director of the company Mr Daan Martin, prenamed, with the power to commit the company by his individual signature.

5. Their terms of office will expire after the annual general meeting of shareholders to be held in 2007.

6. The registered office of the company is established at 140, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French Version:

L'an deux mille trois, le trente et un décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) CONDERTON GROUP HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Monsieur Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 30 décembre 2003,

2) Monsieur Daan Martin, consultant, demeurant à Schelphevelstraat 86, B-2910 Essen,

représenté par Monsieur Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du 29 décembre 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de FRILING HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatorze millions trente mille euros (EUR 14.030.000,-) représenté par quatorze mille trente (14.030) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois d'avril à 11.00 heures à Luxembourg à l'endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, l'intégralité du capital social a été souscrit comme suit:

1) CONDERTON GROUP HOLDINGS LIMITED, prénommée, a déclaré souscrire à quatorze mille vingt-neuf (14.029) actions et les libérer moyennant apport en nature de:

a) cent soixante (160) actions ayant une valeur totale de deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000,-), représentant cent pour cent (100%) du capital social de OUD THAMEN ONE BEHEER BV, une société ayant son siège social à J.A. van Seumerenlaan 10, NL-1422 XS Uithoorn,

b) cent quatre-vingt-dix-neuf (199) actions ayant une valeur totale de onze millions quatre cent vingt-neuf mille euros (EUR 11.429.000,-), représentant quatre-vingt-dix-neuf virgule cinq pour cent (99,5%) du capital social de OUD THAMEN HOLDING S.A., une société ayant son siège social à 140, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg,

2) Monsieur Daan Martin, prénommé, a déclaré souscrire à une (1) action et la libérer moyennant versement en espèces de mille euros (EUR 1.000,-), la preuve de ce paiement ayant été fournie au notaire soussigné.

Preuve de la valeur des actions apportées a été fournie au notaire soussigné par un rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée, par Monsieur Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, daté du 31 décembre 2003, lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Conclusion

In accordance with article 26-1 of the Law of August 10, 1915 as amended, I have audited the contribution in kind that the shareholders propose to give FRILING HOLDING SA.

In consequence, I am able to confirm that the contribution in kind, namely 160 shares in OUD THAMEN ONE BEHEER BV and 199 shares in OUD THAMEN HOLDING SA has a value of at least EUR 14,029,000.- which represents the 14,029 shares of EUR 1,000.- each of FRILING HOLDING SA to be subscribed by CONDERTON GROUP HOLDINGS LIMITED.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société s'élève à approximativement EUR 5.400,-.

L'apport en nature consistant en cent soixante (160) actions représentant cent pour cent (100%) du capital social de OUD THAMEN ONE BEHEER BV et en cent quatre-vingt-dix-neuf (199) actions représentant quatre-vingt-dix-neuf virgule cinq pour cent (99,5%) du capital social de OUD THAMEN HOLDING S.A., les deux sociétés constituées dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'Article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Daan Martin, consultant, demeurant à Schelpheuvelstraat 86, B-2910 Essen,
 - b) Monsieur Philippe Guillaume, employé privé, demeurant à 31, rue de la Rochette, B-6723 Habay,
 - c) Madame Renée Aakrann-Fezzo, employée privée, demeurant à 18, rue Gritt, L-6185 Gonderange.
 3. A été appelé aux fonctions de commissaire VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l., avec siège social à L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
 4. A été nommé administrateur-délégué de la société Monsieur Daan Martin, prénommé, avec pouvoir d'engager la société par la signature individuelle.
 5. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.
 6. Le siège social de la société est fixé à 140, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.
- Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Vainker, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 6, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

P. Frieders.

(010051.3/212/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

KOCHAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.874.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Signature.

(010085.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

ABRILUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs.
R. C. Luxembourg B 24.085.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Signature.

(010110.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

THE CHARTER CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.096.

—
Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal 25c, 4^{ème} étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010512.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

PGA KILIMANJARO 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.902.

Il résulte de la résolution écrite du conseil d'administration en date du 20 janvier 2004 que:

- Les administrateurs prennent acte de la démission, en date du 16 décembre 2003 et avec effet immédiat, de M. Charles Pardoe, administrateur de sociétés, né le 26 juillet 1960, à Washington DC, Etats-Unis, demeurant professionnellement à 8, Campus Drive, Parsippany, NJ 070054, Etats-Unis;

- Les administrateurs décident à l'unanimité de coopter, avec effet immédiat, M. Rob Falzon, administrateur de sociétés, né le 11 avril 1959 à New Jersey, Etats-Unis et demeurant professionnellement à 8, Campus Drive, Parsippany, NJ 070054, Etats-Unis en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Le mandat de M. Falzon expirera à la même date que celui de son prédécesseur et sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour avis conforme
TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06847. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(010101.3/805/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

GLAXO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 79.843.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

L'Assemblée a accepté la démission de Madame Laurence Braun de son mandat d'Administrateur et lui a donné pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée a nommé MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2003.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01188. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(010145.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

NETTOYAGE HYGIENE SECURITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 85.729.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une cession de parts sociales sous-seing privé en date du 3 septembre 2003, il résulte que le capital social de la société NETTOYAGE HYGIENE SECURITE, S.à r.l. se répartit désormais comme suit:

PLANETE S.A., R. C. Luxembourg B 63.270, avec siège social à L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen	100 parts sociales
Total:	100 parts sociales

PLANETE S.A. est donc l'associé unique de la société NETTOYAGE HYGIENE SECURITE, S.à r.l.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05402. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(010632.3/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

MARMARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 78.399.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 novembre 2003

Décharge a été accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Domenico De Acetis de son mandat d'Administrateur et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée a accepté la démission de LUXFIDUCIA, S.à r.l. de son mandat de Commissaire aux Comptes et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Est élue administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, MANAGEMENT, S.à r.l., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Est élue Commissaire aux Comptes en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, LuxFiduAudit SC, 6, rue de l'Egalité, L-8319 Olm. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010154.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

BEVERLY INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 74.129.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 2 octobre 2003

Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

L'Assemblée a accepté la démission de la société COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l. en qualité de Commissaire aux comptes et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Est élue Commissaire aux comptes en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire LuxFiduAudit SC, 6, rue de l'Egalité, L-8319 Olm. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010160.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

HORSMANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7448 Lintgen, 10-12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 38.978.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

HORSMANS, S.à r.l.

Signature

(010353.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**SCALFI ESFIN S.A., Société Anonyme,
(anc. SCALFI S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.525.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Signature.

(010234.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**SCALFI ESFIN S.A., Société Anonyme,
(anc. SCALFI S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.525.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 septembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Roberto Scalfi, industriel, demeurant à Lesmo (Italie), Président et Administrateur-Délégué.
- Monsieur Guido Scalfi, industriel, demeurant à Luxembourg.
- Madame Cristina Scalfi, conseillère d'entreprises, demeurant à Teolo (Italie).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010232.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

ORIOLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 78.444.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 novembre 2003

Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat.

L'Assemblée a accepté la démission des trois Administrateurs, Monsieur Marc Van Hoek, Monsieur Jean-Marie Nicolay et COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l. et du Commissaire aux Comptes LUXFIDUCIA, S.à r.l. et leur a octroyé pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement des Administrateurs démissionnaires en appelant:

- a. MANAGEMENT, S.à r.l., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,
- b. DIRECTOR, S.à r.l., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,
- c. MANAGER, S.à r.l., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

aux fonctions d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire en appelant:

LuxFiduAudit SC, 6, rue de l'Égalité, L-8319 Olm,

à la fonction de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010166.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

HOT WHEELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 87.841.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Signature.

(010244.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

HOT WHEELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 87.841.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 15 janvier 2004

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Edoardo Bugnone, directeur de société, demeurant à Cascais (Portugal), rua dos Navigantes n. 368
- Monsieur Guy William Semmens, directeur, demeurant à Genève (Suisse), 41 quai Gustave Ador
- Madame Anna Karin Portunato, consultante indépendante, demeurant à Choulex (Suisse), 2 route des Jurets

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010242.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

DIAEMME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 98.563.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trente décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A été tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés d'une société constituée selon le droit italien, sous le nom de DIAEMME, Srl, ayant son siège social à Milan, Via Mozart 15 et un capital social de dix mille quatre cents euros (EUR 10.400,-). La société est enregistrée auprès du Registre de commerce de Milan sous le numéro 06139810151. La société a été constituée en Italie, le 4 mai 1981, suivant acte reçu par le notaire Luciano Santopietro de Milan.

L'assemblée a été ouverte et est présidée par Monsieur Stéphane Bosi, directeur de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Le président a nommé comme secrétaire Maître Fabio Trevisan, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

L'assemblée a nommé comme scrutateur Maître Candice Wisser, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Les associés représentés à cette assemblée, qui représentent tout le capital social et qui détiennent toutes les parts de la société figurent sur une liste de présence signée par les représentants des associés représentés. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées ne varient par le bureau de l'assemblée et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Le Président déclare et l'assemblée reconnaît que l'ensemble du capital émis est représenté à l'assemblée, qui est ainsi valablement constituée pour décider sur les différents points à l'ordre du jour. Les représentants des associés représentés déclarent en outre expressément renoncer à toutes les formalités relatives à la convocation des assemblées générales et déclarent avoir une connaissance complète de l'ordre du jour de l'assemblée ainsi que du texte des nouveaux statuts en vigueur après le transfert du siège à Luxembourg, y inclus le texte exact du nouvel objet social après le transfert du siège.

L'assemblée reconnaît en outre que les documents suivants lui ont été soumis:

- une résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Associés en date du 16 juillet 2003 décidant de transférer et de continuer la société au Luxembourg et de mettre un terme à la soumission de la société au droit italien;
- une copie conforme de la dernière version des statuts de la société.

Les documents prémentionnés après avoir été signés ne varient par le bureau de l'assemblée et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Le Président déclare que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société à Luxembourg.
2. Adoption de la forme d'une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois.

3. Reconstitution du capital social souscrit à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) par l'émission de quatre cent quatre vingt seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et souscription desdites parts sociales par les associés à concurrence de 50% chacun.

4. Modification de la dénomination en DIAEMME, S.à r.l.

5. Refonte des statuts de la société afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois, et notamment la modification de l'objet social ainsi que toute autre modification.

6. Nomination des gérants, détermination de la durée de leur mandat et fixation des pouvoirs de signature.

7. Fixation du siège social.

Le Président déclare que:

La société souhaite établir son siège social statutaire à Luxembourg. Ainsi qu'il ressort de la résolution de l'assemblée générale ci-avant mentionnée datée du 16 juillet 2003, les associés ont décidé de transférer le siège social statutaire de la société à Luxembourg. Cette assemblée est convoquée afin de ratifier le transfert du siège social statutaire d'Italie à Luxembourg et d'authentifier cette résolution conformément aux formalités du droit luxembourgeois.

De plus, il a été décidé de confier à cette assemblée générale la modification de l'objet social de la société, les autres modifications mentionnées ci-dessus et les modifications nécessaires pour conformer les statuts avec les prescriptions légales luxembourgeoises ainsi que la nomination des gérants.

Première résolution

L'assemblée générale approuve et confirme la décision de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la société DIAEMME, S.r.l., d'Italie, Milan, via Mozart 15, au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et déclare que la société a par conséquent adopté la nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par le droit luxembourgeois. Par conséquent, les décisions suivantes sont prises conformément au droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'assemblée décide de reconstituer le capital social souscrit à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) par l'émission de quatre cent quatre vingt seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et Paiement

HILLMAN INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par M^e Candice Wiser, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2003, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci, déclare souscrire deux cent quarante huit (248) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par un versement en espèces de six mille deux cents euros (EUR 6.200,-).

KEARNEY FINANCE LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par M^e Candice Wiser, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2003, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci, déclare souscrire deux cent quarante huit (248) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par un versement en espèces de six mille deux cents euros (EUR 6.200,-).

Le montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, la preuve de ce paiement ayant été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en DIAEMME, S.à r.l.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social, de restructurer les statuts de la société pour les rendre conformes au droit luxembourgeois et aux résolutions ci-avant adoptées.

La teneur des statuts est ainsi désormais la suivante:

Titre I. - Objet, Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la société sera DIAEMME, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou autre investisseur, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes opérations relatives à la propriété immobilière ou mobilière qu'elle jugera utile à l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associés prise conformément à l'article 11 des Statuts.

Art. 8. Les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés pour une période indéterminée. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose de pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Le(s) gérant(s) représente(nt) la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Titre IV.- Assemblée Générale des associés

Art. 11. Les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre V.- Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxation, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice prendra cours ce jour et finira le 31 décembre 2004.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérant de la société pour une durée indéterminée Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, avec adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Neuvième résolution

Le siège social de la société est établi à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bosi, F. Trevisan, C. Wiser, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 6, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

P. Frieders.

(010050.3/212/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

ALCYONE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 98.384.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LM CONSULTING COMPANY S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à 3rd Floor, Geneva Place Waterfront Dive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en sa qualité de «director» de ladite société.

2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée,

en sa qualité de «director» de ladite société.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de ALCYONE HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut en particulier emprunter avec ou sans garantie, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations, des certificats de dépôt, de bons de caisse et d'autres titres dans les limites fixées par la loi et les règlements; elle peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts directs. La société peut participer à la création et au développement de toutes sociétés filiales et leur prêter tous concours par voie de prêts à court ou à long terme, avances, garanties ou de toute autre manière.

La société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, tout en restant, en ce qui concerne les prêts et en général toutes ses opérations, dans les limites fixées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-) divisé en trois cent douze (312) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Les actions de la société ne peuvent être cédées à un tiers sans le consentement préalable du conseil d'administration de la société. Les actions sont librement cessibles aux actionnaires. Si une cession à un tiers est envisagée, cette intention doit être notifiée au conseil d'administration qui devra informer les autres actionnaires. Ces actions sont censées être offertes au rachat par les autres actionnaires qui ont ainsi un droit de préemption, lequel devra être exercé endéans les 60 jours, faute de quoi le conseil d'administration donnera son accord à la cession à des tiers.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mardi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- LM CONSULTING COMPANY, prédésignée, trois cent huit actions	308
2.- WALBOND INVESTMENT Ltd, prédésignée, quatre actions.	4
Total: trois cent douze actions	312

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent quinze euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b) Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c) Madame Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

TOWERBEND LIMITED, ayant son siège à Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W1U 2NU, Royaume Uni.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2003, vol. 426, fol. 35, case 2. – Reçu 312 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(007815.3/242/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

TECHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 30.690.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Signature.

(010249.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

TECHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 30.690.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur Yann Duchesne, directeur de société, demeurant à Paris, Président et Administrateur-Délégué.

- Monsieur Pascal Brandys, directeur de société, demeurant à Londres, Administrateur-Délégué.

- Monsieur Serguei Renatovich Borisov, président de société, demeurant à Zeleny Prospect, 42-122 Moscou, Russie.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010248.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

I.C.T. INNOVATIVE CLEAN TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 77.976.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 19 novembre 2002

Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat.

M^e Franco N. Croce, avocat, demeurant professionnellement 7, rue des Alpes, CH-1201 Genève, a été nommé Administrateur en remplacement de M. Rudolph W. Gunerman, Administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010177.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

BALDASSARRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 6-8, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 35.852.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(010491.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

DB RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 53.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM05120, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DB RE

Signature

(010261.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

DB RE, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 53.295.

Auszug des Protokolls der ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2003 in Luxemburg

Die Generalversammlung hat KPMG zum Wirtschaftsprüfer für das Jahr 2003 ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für DB RE

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM05118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010263.3/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

TRADOREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.773.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

TRADOREST S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM05116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010181.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

L'ATELIER VERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 45.318.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à deux cessions de parts sociales sous-seing privé en date du 27 août 2003, il résulte que le capital social de la société L'ATELIER VERT, S.à r.l. se répartit désormais comme suit:

PLANETE S.A., R. C. Luxembourg B 63.270, avec siège social à L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen	100 parts sociales
Total:	100 parts sociales

PLANETE S.A. est donc l'associé unique de la société L'ATELIER VERT, S.à r.l.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010634.3/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

3S, STREAMLINED SOLUTIONS AND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.485.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010423.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

ARCHITECTURE & ENVIRONNEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 42.538.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010433.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

ARTBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 31.927.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010434.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

INFINIS CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 98.638.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1. Monsieur Edgar dit Gary Kneip, ingénieur diplômé, demeurant à L-7471 Saeul, 5, route d'Arlon.
2. Madame Diana Kneip-Diels, économiste diplômée, demeurant à L-7471 Saeul, 5, route d'Arlon.
3. La société anonyme GKfin S.A., ayant son siège social à L-7471 Saeul, 5, route d'Arlon, ici représentée par son administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration Monsieur Gary Kneip, pré-nommé.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de INFINIS CAPITAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social de la société peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration a pouvoir pour faire constater le transfert dans les formes requises par la loi.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre environnemental, politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet de réaliser, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applica-

bles comme «Société de Participations Financières». La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille Euro) divisé en 160 (cent soixante) actions ordinaires de classe A (les «Actions A») et 160 (cent soixante) actions ordinaires de classe B (les «Actions B») ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro).

Le capital autorisé, en ce compris le capital déjà souscrit, est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'Euro) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin à 24.00H du jour du cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du présent acte daté du 23 décembre 2003, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles A et/ou B.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi et par les présents statuts, racheter ses propres actions.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Art. 6. La conversion d'une action A en une action B, respectivement la conversion d'une action B en une action A, requiert l'agrément de tous les actionnaires de la société votant dans leur classe respective.

Les actionnaires, détenteurs d'actions A, ont un droit de préemption, en proportion de leur participation, vis-à-vis d'un actionnaire désireux de céder ses actions A. Si un détenteur d'actions A ne désire pas exercer son droit de préemption, ce droit est transmis, sauf refus de leur part aux autres détenteurs d'actions A en proportion de leur participation. Au cas où des actions A ne seraient ainsi pas reprises, les détenteurs d'actions B jouissent d'un droit de préemption en proportion de leur participation sur ces actions. Si dans ce cas un détenteur d'actions B ne désire pas exercer son droit de préemption, ce droit est transmis, sauf refus de leur part, aux autres détenteurs d'actions B en proportion de leur participation.

Les actionnaires, détenteurs d'actions B, ont un droit de préemption, en proportion de leur participation, vis-à-vis d'un actionnaire désireux de céder ses actions B. Si un détenteur d'actions B ne désire pas exercer son droit de préemption, ce droit est transmis, sauf refus de leur part, aux autres détenteurs d'actions B en proportion de leur participation. Au cas où des actions B ne seraient ainsi pas reprises, les détenteurs d'actions A jouissent d'un droit de préemption en proportion de leur participation sur ces actions. Si dans ce cas un détenteur d'actions A ne désire pas exercer son droit de préemption, ce droit est transmis, sauf refus de leur part aux autres détenteurs d'actions A en proportion de leur participation.

Les actions A et B ne peuvent être cédées à des non actionnaires, qu'avec l'agrément donné par tous les actionnaires A et B votant dans leur classe respective. Au cas où, dans les hypothèses qui précèdent, l'actionnaire, désireux de céder ses actions, n'a pas acquis l'agrément, il peut proposer la vente de ses actions dans les conditions qui suivent:

* Le rachat des actions de l'actionnaire désireux de céder ses actions se fait à un prix fixé par un expert, choisi d'un commun accord par les actionnaires intéressés et concernés, sinon choisi par le Président du tribunal d'arrondissement, saisi par voie de requête par la partie la plus diligente.

* Les actionnaires, détenteurs d'actions A, ont un droit de préemption, en proportion de leur participation, vis-à-vis d'un actionnaire désireux de céder ses actions A. Si un détenteur d'actions A ne désire pas exercer son droit de préemption, ce droit est transmis, sauf refus de leur part, aux autres détenteurs d'actions A en proportion de leur participation. Au cas où des actions A ne seraient ainsi pas reprises, les détenteurs d'actions B jouissent d'un droit de préemption en proportion de leur participation sur ces actions. Si dans ce cas un détenteur d'actions B ne désire pas exercer son droit de préemption, ce droit est transmis, sauf refus de leur part, aux autres détenteurs d'actions B en proportion de leur participation.

* Les actionnaires, détenteurs d'actions B, ont un droit de préemption, en proportion de leur participation, vis-à-vis d'un actionnaire désireux de céder ses actions B. Si un détenteur d'actions B ne désire pas exercer son droit de préemption, ce droit est transmis, sauf refus de leur part, aux autres détenteurs d'actions B en proportion de leur participation. Au cas où des actions B ne seraient ainsi pas reprises, les détenteurs d'actions A jouissent d'un droit de préemption en proportion de leur participation sur ces actions. Si dans ce cas un détenteur d'actions A ne désire pas exercer son droit de préemption, ce droit est transmis, sauf refus de leur part, aux autres détenteurs d'actions A en proportion de leur participation.

* Si, sur base de ce qui précède des actions restent non-acquises, ces actions que l'actionnaire sortant entend, toutefois encore, vendre, sont converties en actions privilégiées sans droit de vote par une décision de l'assemblée générale qui délibère selon les règles prescrites à l'article 67 - (1) et (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

* Si l'assemblée générale ainsi délibérante approuve la conversion en actions privilégiées sans droit de vote, l'actionnaire, désireux de céder, peut offrir ces actions privilégiées sans droit de vote à une tierce personne de la société.

* Au cas où l'assemblée générale ainsi délibérante n'approuve pas la conversion des actions ordinaires en actions privilégiées sans droit de vote, l'actionnaire désireux de céder ses actions est libre d'offrir les actions, pour lesquelles aucune cession n'a eu lieu en vertu des droits de préemption, à une tierce personne de la société.

Les actions privilégiées sans droit de vote donneront lieu à un dividende privilégié et récupérable de vingt pour cent (20%) de la valeur nominale ou du pair comptable, étant entendu qu'après paiement de ce dividende privilégié, les actions avec droit de vote et les actions sans droit de vote partageront à titre égal toute distribution de dividende supplémentaire.

Les actions sans droit de vote auront également un droit privilégié au remboursement des apports faits sur ces actions sans aucun autre droit privilégié sur le surplus de la liquidation.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour un terme qui n'excédera pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires. Pour chaque tranche représentant 25% (vingt-cinq pour cent) des droits de vote, un actionnaire ou un groupe d'actionnaires, agissant ensemble, peuvent désigner leur représentant au conseil d'administration.

Tout administrateur pourra être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion procédant à l'élection définitive.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement d'un administrateur, cette vacance sera immédiatement comblée par une personne présentée par les actionnaires de la classe qui avaient proposé la nomination de cet administrateur.

Dans le cas où un actionnaire minoritaire ne serait pas directement représenté au conseil d'administration tel que prévu ci-dessus, il sera autorisé à désigner un observateur à tous les conseils d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration élit son président parmi les Administrateurs représentant la majorité des droits de vote, en cas d'égalité de droits de vote, l'administrateur le plus âgé l'emportera. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents ou représentés le remplace. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Dans le cas où le nombre de membres du conseil d'administration est un nombre pair, et que le conseil comptera un nombre égal d'Administrateurs désignés par les actionnaires A et d'Administrateurs désignés par les actionnaires B, le Président du conseil d'administration aura alors une voix prépondérante.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, message électronique, télégramme, télex ou télécopie, ces quatre derniers étant à confirmer par lettre.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 10. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur délégué pour toute opération relevant de la gestion courante, et de la signature conjointe de deux administrateurs délégués pour toute opération généralement quelconque. La signature d'un seul administrateur délégué sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six années.

Art. 15. Il pourra être institué en outre un conseil consultatif dont les membres sont nommés par le conseil d'administration qui détermine leur nombre, fixe la durée de leur mandat et qui peut les révoquer à tout moment.

Assemblée Générale

Art. 16. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de mai à quatorze heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Chaque action ayant un droit de vote donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 20. A l'exception d'une disposition expresse de la loi, les détenteurs d'Actions A voteront ensemble à la majorité simple à l'intérieur de leur classe d'actions et exprimeront un vote pour l'ensemble des actions de la classe; les détenteurs d'Actions B voteront ensemble à la majorité simple à l'intérieur de leur classe d'actions et exprimeront un vote pour l'ensemble des actions de la classe.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 22. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale sous respect de ce qui est dit à l'article 6 concernant les actions sans droit de vote.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

3) Les premiers administrateurs-délégués et le premier Président du Conseil d'Administration sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Gary Kneip, prénommé: cent cinquante-neuf actions A.	159 A
2. GKfin S.A., prénommée: une action A.	1 A
3. Madame Diana Kneip-Diels, prénommée: cent soixante actions B.	160 B
Total: trois cent vingt actions	320

Les actions ainsi souscrites ont été partiellement libérées par des versements en espèces à concurrence de dix mille euros (EUR 10.000,-), la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Edgar dit Gary Kneip, ingénieur diplômé, demeurant à L-7471 Saeul, 5, route d'Arlon;

b) Madame Diana Kneip-Diels, économiste diplômée, demeurant à L-7471 Saeul, 5, route d'Arlon;

c) GKfin S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-7471 Saeul, 5, route d'Arlon, représenté par son administrateur-délégué et Président Monsieur Edgar dit Gary Kneip.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Michel Diels, économiste diplômé, demeurant à L-8384 Koerich, 12, rue de Windhof.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille neuf.

5) Le siège social est fixé à L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stumper.

6) L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs-délégués:

- Monsieur Edgar dit Gary Kneip, prénommé.
- Madame Diana Kneip-Diels, prénommée.

7) Monsieur Edgar dit Gary Kneip est nommé Président du Conseil d'Administration.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Kneip, D. Kneip-Diels et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2003, vol. 426, fol, 46, case 11. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(011063.3/242/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

BAUTRADING LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 29.071.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010438.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

CIRIO FINANCE LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 75.701.

On January 19, 2004, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. has informed the shareholders of the company of its resignation, with immediate effect, from its mandate as statutory auditor.

En date du 19 janvier 2004, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. a informé les actionnaires de la société de sa démission comme commissaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010481.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

LA HETRAIE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.959.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 janvier 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA HETRAIE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010668.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

SIXA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 98.644.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SCOPE CONSULTANTS LTD, avec siège social à De Castro Street, 24, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

2) RODEN PORTFOLIO LTD, avec siège social à De Castro Street, 24, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentées par Monsieur Pierre Goffinet, employé privé, demeurant à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, en vertu de deux procurations sous seing privé du 8 janvier 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SIXA INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir en de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société a également pour objet le conseil et le trading.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000 EUR) représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles resteront toutefois nominatives jusqu'à leur entière libération.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III - Conseil d'Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Tout procès impliquant la société, que ce soit comme demandant ou comme défendant, sera traité au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Titre IV - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

Titre V - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque année à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2005.

Titre VI - Année sociale, Affectation des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital social comme suit:

1) SCOPE CONSULTANTS LTD, préqualifiée, cent cinquante actions,	150
2) RODEN PORTFOLIO LTD, préqualifiée, cent cinquante actions,	150
Total: trois cents actions,	300

Toutes les actions ont été intégralement libérées moyennant apport en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille euros (300.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement 4.700,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Miguel Reynders, administrateur de sociétés, demeurant à 6, rue des Résidences, L-2434 Senningerberg,
 b) Monsieur Claude Schroeder, médecin-dentiste, demeurant à 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen,
 c) Monsieur Dominique Fontaine, employé privé, demeurant à 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger.

3) Est nommée commissaire aux comptes:

STRATEGO INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée avec siège social à 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

5) Le siège social de la société est fixé au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

6) L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Dominique Fontaine, préqualifié, administrateur-délégué de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Goffinet, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 11, case 7. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

P. Frieders.

(011072.3/212/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

DALION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 15, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 11.875.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010449.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

DMB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 52.873.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010452.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

CIRIO HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 80.175.

On January 19, 2004, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. has informed the shareholders of the company of its resignation, with immediate effect, from its mandate as statutory auditor.

En date du 19 janvier 2004, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. a informé les actionnaires de la société de sa démission comme commissaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010482.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

SOCOMA EQUIPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 54.346.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06789, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour *SOCOMA EQUIPEMENT, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(010509.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

SOCOMA EQUIPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 54.346.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06791, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour *SOCOMA EQUIPEMENT, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(010510.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

ATLAS MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.479.

—

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^e étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010513.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

KENTIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 69.603.

—

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 janvier 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KENTIA FINANCE S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010670.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

IT MANAGEMENT UND VERTRIEBS S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3487 Düdelingen, 4, rue Henri Dunant.

H. R. Luxemburg B 98.645.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft SNT MULTIMEDIA CONSULTING HOLDINGS S.A., mit Sitz in L-1469 Luxemburg, 81, rue Ermesinde, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 94.333,

hier vertreten durch Fräulein Stephanie Radons, Bankkauffrau, wohnhaft in D-76344 Eggenstein, Sicherstrasse 22, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 20. Januar 2004.

Oben erwähnte Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte, und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben registriert zu werden.

Welche Komparentin, hier vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersuchte die Statuten einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde und durch vorliegende Statuten.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung IT MANAGEMENT UND VERTRIEBS S.à r.l., an.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Düdelingen.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Es ist jedoch einem jeden Gesellschafter untersagt den Gesellschaftsvertrag vor Ablauf des ersten Geschäftsjahres zu kündigen.

Im übrigen kann der Gesellschaftsvertrag seitens eines Gesellschafters nur auf den Schluss des Geschäftsjahres gekündigt werden und zwar mittels halbjähriger Kündigung durch Einschreibebrief.

Die Gesellschaft ist zur Errichtung von Zweigniederlassungen im In- und Ausland befugt.

Art. 5. Gegenstand der Gesellschaft ist der Kauf und Verkauf von Immobilien, sowie der Import und Export von elektronischem Material und Beratungen.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Diese einhundert (100) Anteile wurden von der Gesellschaft SNT MULTIMEDIA CONSULTING HOLDINGS S.A., mit Sitz in L-1469 Luxemburg, 81, rue Ermesinde, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 94.333, gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt worden ist.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

Art. 9. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 12. Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf das betreffende Gesetz vom 10. August 1915 sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr achthundert Euro (EUR 800,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann nimmt die einzige Gesellschafterin welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welche an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handelt, folgende Beschlüsse:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer Herr Willy Radons, Geschäftsführer, geboren in Neubrandenburg (Deutschland) am 17. März 1952, wohnhaft in D-76344 Eggenstein-Leopoldshafen, Siemensstrasse, 2, ernannt, hier anwesend und dies annehmend.

2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

3) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: L-3487 Düdelingen, 4, rue Henri Dunant.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Radons, W. Radons, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, vol. 142S, fol. 33, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 29. Januar 2004.

T. Metzler.

(011112.3/222/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

S.C.I. ADEN, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8150 Bridel, 1, rue de la Sapinière.

R. C. Luxembourg E 239.

—

STATUTS

L'an deux mille quatre, le six janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Norbert Adam, administrateur de société, né à Luxembourg, le 11 septembre 1935, demeurant à L-8150 Bridel, 1, rue de la Sapinière,

2) Monsieur Ernest Adam, employé privé e.r., né à Luxembourg, le 9 mars 1942, demeurant à L-1137 Howald, 33, rue Neil Armstrong.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société civile immobilière qu'ils entendent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er}.- Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration et la mise en valeur de tous immeubles ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

Art. 2. La société prend la dénomination de S.C.I. ADEN.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à L-8150 Bridel, 1, rue de la Sapinière.

Titre II.- Apports, Capital, parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1) Monsieur Norbert Adam, demeurant à L-8150 Bridel, 1, rue de la Sapinière, cinquante parts sociales,	50
2) Monsieur Ernest Adam, demeurant à L-1137 Howald, 33, rue Neil Armstrong, cinquante parts sociales,	50
les.....	50

Total: cent parts sociales,	100
-----------------------------------	-----

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement ainsi que les associés le reconnaissent.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter par un seul d'entre eux ou par mandataire commun pris parmi leurs associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 9. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire, lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés.

Titre III.- Administration

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité du capital social et toujours révocables ad nutum.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus d'administration ou de disposition.

Le ou les gérants pourront notamment acheter ou aliéner tous immeubles, consentir à l'inscription d'hypothèques ou de privilèges sur tous les biens de la société, stipuler l'exécution forcée, donner mainlevée de toutes inscriptions hypothécaires, privilégiées ou résolutoires prises au profit de la société avec ou sans paiement. Ils pourront également contracter tous emprunts ou ouvertures de crédit.

Le ou les gérants peuvent déléguer à toute personne, associée ou non, tout ou partie de leurs pouvoirs, pour des objets spéciaux et déterminés.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Titre IV.- Exercice social

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

Titre V.- Réunion des Associés

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Art. 15. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature ou l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre VI.- Dissolution

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 17. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de 775,- EUR.

Réunion des associés

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Norbert Adam, administrateur de société, demeurant à L-8150 Bridel, 1, rue de la Sapinière,

- Monsieur Ernest Adam, employé privé e.r., demeurant à L-1137 Howald, 33, rue Neil Armstrong.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

2) Le siège social est fixé à L-8150 Bridel, 1, rue de la Sapinière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte, ce dernier certifiant l'état civil susindiqué des associés conformément aux dispositions et dans le cadre de la loi du 26 juin 1953, d'après leurs cartes d'identité.

Signé: N. Adam, E. Adam, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 11, case 5. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

P. Frieders.

(011074.3/212/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

E-BIZ SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 77.871.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010454.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

FEDERSPIEL & BACK HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.

R. C. Luxembourg B 37.018.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010461.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

BOISSIERE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 42.869.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 décembre 2003

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte du changement de dénomination de SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISE, S.à r.l. en EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire de Surveillance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOISSIERE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010673.3/045/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

DEL MONTE FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 81.761.

On January 19, 2004, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. has informed the shareholders of the company of its resignation, with immediate effect, from its mandate as statutory auditor.

En date du 19 janvier 2004, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. a informé les actionnaires de la société de sa démission comme commissaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2004.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010484.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

FINMATICA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 97.297.

On January 26, 2004, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. has informed the shareholders of the company that it does not accept the mandate as statutory auditor.

En date du 26 janvier 2004, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. a informé les actionnaires de la société qu'elle n'accepte pas le mandat de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 janvier 2004.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010486.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

BIOTOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 23.433.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2004.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(010492.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

CEJE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 95.008.

Assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2004

Point du jour:

1) Démission de M. Welscher Jean Pierre comme gérant technique «Branche coiffure». L'activité a commencer en date du 1^{er} novembre 2003.

2) Démission de Mme Goedert Marie Josée comme gérante technique «Branche article d'habillement, chaussures, jeux et jouets». L'activité va commencer en date du 1^{er} avril 2004.

L'associée unique Madame Alves Maria Oswaldina, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

accepte la démission de Monsieur Welscher Jean Pierre qui ne sera plus gérant technique à partir du 1^{er} février 2004, accepte la démission de Madame Goedert Marie Josée qui ne sera plus gérante technique à partir du 1^{er} février 2004, sera nommée gérante technique pour les deux branches Madame Alves Maria Oswaldina qui l'accepte.

La société se trouve valablement engagée par la seule signature de Madame Alves Maria Oswaldina auprès de toute institution (banque, fournisseur, état, centre commun etc ...).

La présente assemblée est l'unique qui a été faite depuis sa constitution auprès du notaire Tom Metzler à Luxembourg.

M. O. Alves
*Propriétaire à 100% des parts
 et gérante administrative*

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07662. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010593.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

FIorentino, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 52, rue de Bettembourg.
 R. C. Luxembourg B 20.281.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 30 janvier 2004.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(010493.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

DAB ADVISER II FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
 R. C. Luxembourg B 76.343.

Le bilan au 31 août 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DAB ADVISER II FUNDS

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(010524.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

FISEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7382 Helmdange, 21, rue Robert Schuman.
 R. C. Luxembourg B 20.607.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 30 janvier 2004.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(010495.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

TOSCA MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 82.212.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 3 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^o étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010514.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

HOME-MADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8396 Septfontaines, 8, rue de la Montagne.
R. C. Luxembourg B 41.228.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2004.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(010496.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

PELA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 33, rue Robert Schuman.
R. C. Luxembourg B 25.413.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2004.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(010497.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

POMPEI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 106, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.143.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2004.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(010499.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

S-F COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue Dix Octobre.
R. C. Luxembourg B 69.710.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2004.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(010501.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

PEINTURE STOLTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3857 Schifflange, 24, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 23.721.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2004.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(010503.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

BRICK-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 86.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06856, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010585.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

BRICK-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 86.608.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 5 décembre 2003

Il résulte du procès-verbal que:

1. L'Assemblée Générale a approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2002.
2. L'Assemblée Générale a accordé pleine et entière décharge aux Administrateurs ainsi qu'au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat couvrant l'exercice social clos au 31 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010583.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

LUAN MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.553.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social, le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^e étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010516.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

TAXI OP DER MUSEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5577 Remich, 19, rue Wenkel.
R. C. Luxembourg B 44.779.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(010505.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

ACQUATICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.729.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 2004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour la société

Le Conseil d'administration

Signatures

(010644.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

10938

ACQUATICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.729.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 16 octobre 2003 que:

Délibération

Le Conseil d'administration procède à la nomination de Monsieur Francesco Signorio, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-délégué et à la nomination de Monsieur Gino Federici, administrateur de société, demeurant à La Spezia (Italie) aux fonctions d'Administrateur-Délégué pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statutaire à tenir en 2004.

L'Administrateur-délégué aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports avec les banques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour la société

Le Conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010641.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

ACQUATICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.729.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 16 octobre 2003 que:

Délibération

L'Assemblée prend acte de la démission de Maître René Faltz de ses fonctions d'Administrateur et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée prend à l'unanimité la décision de poursuivre les activités de la société.

L'Assemblée confirme la cooptation de Monsieur Thierry Nowankiewicz aux fonctions d'Administrateur et élit le nouveau Conseil d'administration ainsi que le Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2004:

Administrateur: Monsieur Francesco Signorio, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg

Administrateur: Monsieur Gino Federici, administrateur de société, demeurant à La Spezia (Italie)

Administrateur: Monsieur Thierry Nowankiewicz, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Commissaire aux comptes: ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à Munsbach (Luxembourg)

L'Assemblée autorise le Conseil d'administration à nommer Monsieur Francesco Signorio aux fonctions de Président, Administrateur-Délégué et Monsieur Gino Federici aux fonctions d'Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour la société

Le Conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010639.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

VARIUS CONSEIL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.662.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour extrait conforme
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
En qualité d'agent domiciliataire de
VARIUS CONSEIL S.A.
R. Singleton / M. Besch

Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir Principal

(010614.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

VARIUS CONSEIL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.662.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 15 janvier 2004

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats des Administrateurs sont échus et décide à l'unanimité des voix de leur donner décharge ainsi qu'au Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide également à l'unanimité des voix de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises ainsi que le mandat d'Administrateur de Messieurs De Bruyne, Joris et Rooze pour une durée d'une année.

Les mandats précités viendront donc à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés le 30 septembre 2004.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est donc la suivante:

- Monsieur De Bruyne: Président.
 - Monsieur Norbert Joris: Administrateur.
 - Monsieur Ger Rooze: Administrateur.
- Pour extrait conforme
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
En qualité d'Agent Domiciliataire de VARIUS CONSEIL S.A.
R. Singleton / M. Besch
Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010609.3/034/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

BOGGART FINANCES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.749.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 décembre 2003

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOGGART FINANCES S.A., Société Anonyme
G. Hornick / C. Schmitz
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010675.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

SOCIETE IMMOBILIERE WINDHOF S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-3184 Differdange, 11, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 71.236.

—
EXTRAIT

Par jugement en date du 27 novembre 2003, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a nommé Maître Céline Pignon, avocat, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, liquidateur de la Société, en remplacement de Maître Laurent Seck.

Pour publication et réquisition

M^e Céline Pignon

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010658.1//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

FALLTECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 85.148.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 janvier 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Guy Hornick, expert comptable, demeurant à Bertrange qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FALLTECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme

T. Fleming / J. Seil

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010677.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

ISLANDS CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.324.

—
Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social, le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^e étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010517.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

EOSNIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.855.

—
Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social, le 3 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^e étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010521.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

DBFLOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 98.388.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3JJ (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en sa qualité de «director» de ladite société.

2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée,

en sa qualité de «director» de ladite société.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de DBFLOW S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet de rendre des services d'administration, d'organisation, de logistique ou encore d'informatique. Elle peut aussi acquérir, gérer, mettre en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant la vente d'immeubles de toutes natures, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- AQUALEGION Ltd, prédésignée, trois cent six actions	306
2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, prédésignée, quatre actions	4
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq virgule huit pour cent (25,8%) de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b) Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c) Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

TOWERBEND LIMITED, ayant son siège à Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W1U 2NU, Royaume Uni.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2003, vol. 426, fol. 47, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(007843.3/242/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.566.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 2004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour la société

Le Conseil d'administration

Signatures

(010627.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.566.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 16 juin 2003 que:

Délibération

Le Conseil d'administration procède à la nomination de Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-délégué pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statutaire à tenir en 2004.

L'Administrateur-délégué aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports avec les banques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour la société

Le Conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010625.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.566.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 16 juin 2003 que:

Délibération

L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

L'Assemblée élit le nouveau Conseil d'administration ainsi que le Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2004:

Administrateur: Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg

Administrateur: Maître René Faltz, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg

Administrateur: Maître Christian-Charles Lauer, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes: ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à Munsbach

L'Assemblée autorise le Conseil d'administration à nommer Monsieur Jean-Luc Jourdan aux fonctions de Président du Conseil d'administration et d'administrateur-délégué.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour la société

Le Conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010622.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

BEST SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.108.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^o étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010518.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.
